

**Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de BALADOU
en date du Samedi 13 avril 2022**

La séance, faisant suite à la convocation du 06 avril 2022, est ouverte à vingt heures 06, en la Salle du Conseil de Baladou, sous la présidence de Monsieur Jean DELVERT, Maire.

Présents: Madame Elyane DELPY GOURSAT, Madame , Madame Natacha CHASE, Madame Claudette CAMPASTIÉ,, Monsieur, Monsieur François LEYMARIE, Monsieur Geoffroy MILLET, Monsieur Cédric MARTY, Monsieur Étienne BARTHOLOMÉ, Monsieur Jean DELVERT.

Excusés: Dominique LEMOINE qui donne pouvoir à Elyane DELPY GOURSAT, et Fabienne DEROO qui donne pouvoir à Cédric MARTY

Absent: Néant

Nous passons à l'ordre du jour

Monsieur Étienne BARTHOLOMÉ est désigné à l'unanimité secrétaire de séance

Le compte-rendu de séance du 05 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations :

Note : tous les montants mentionnés sont libellés en Euros.

1- Vote des taxes locales 2022

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 06 mars 2021 l'assemblée a décidé d'appliquer une légère augmentation des taux, de 2%, sur la part communale de la taxe sur le foncier bâti et non bâti, la première depuis 2015. Les taux en vigueur s'établissent donc comme suit.

Taxe sur le foncier bâti : part communale de 40.67%

Taxe sur le foncier non bâti : part communale de 132.88%

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide du statu-quo des taux de la part communale des taxes foncières :

Délibération adoptée par 10 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

2- Budget: Compte administratif et compte de gestion 2021, présentation et vote du Budget « Transport ».

Madame DELPY GOURSAT, adjointe au Maire, présente le détail du compte administratif et du compte de gestion du budget «Transport» 2021.

Ce budget concerne d'une part le ramassage scolaire assuré par le minibus municipal, et d'autre part le transport à la demande à destination de Souillac, Martel et Brive les jours de marché. Le service de transport à la demande est assuré par des chauffeurs bénévoles dont la carte verte (autorisation de conduite de tiers délivrée par la Préfecture après visite médicale auprès d'un médecin agréé par la Préfecture) est prise en charge par ce budget.

Celui-ci est principalement alimenté par des aides financières de la Région. Une recette symbolique est également enregistrée, elle provient du « ticket » payé par les voyageurs.

Le minibus a été acheté en 2008, l'emprunt contracté a été entièrement remboursé depuis plusieurs années.

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00	2 873,85	0,00	12 396,04	0,00	15 269,89
Opérations de l'exercice	9874,37	11 632,78	0	0,00	9 874,37	11 632,78
TOTAUX	9874,37	14 506,63	0,00	12 396,04	9 874,37	26 902,67
Résultat de clôture		46 32,26		12 396,04		17028,30
				Restes à réaliser	0,00	0,00
				Besoin / excédent de financement total		17 028,30
				Pour mémoire: virement à la section d'investissement	0.00	0.00

Après présentation détaillée et complète, Madame DELPY GOURSAT demande au Conseil Municipal de se prononcer sur son approbation. Celui-ci, après en avoir délibéré, adopte en l'absence du Maire le compte administratif du budget «Transport» 2021 par 9 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION.

3- Budget: Compte administratif et compte de gestion 2021, présentation et vote du Budget « Multiservice ».

Madame DELPY GOURSAT présente le détail du compte administratif et du compte de gestion du budget «Multiservice» 2021.

Le local appartenant à la mairie est loué en vertu d'un bail commercial conclu devant notaire à des exploitants propriétaires du fonds de commerce.

Le budget inclut notamment les frais d'entretien général du bâtiment.

En raison de la pandémie de COVID 19 et des fermetures administratives imposées par les pouvoirs publics, l'assemblée avait décidé de l'exemption de plusieurs mois de loyer. L'État a alloué une compensation pour la perte de loyers en 2020 et 2021.

Les frais de personnel pour l'entretien extérieur de la parcelle et du bâtiment ont été réduits suite aux fermetures administratives.

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00	5 464,80	0,00	4 566,05	0,00	10 030,85
Opérations de l'exercice	17 522,68	25 761,77	12 829,91	14 037,44	30 352,59	39 799,21
TOTAUX	17 522,68	31 226,57	12 829,91	18 603,49	30 352,59	49 830,06
Résultat de clôture		13 703,89		5 773,58		19 477,74
				Restes à réaliser	0,00	0,00
				Besoin / excédent de financement total		19 477,47
				Pour mémoire: virement à la section d'investissement	0,00	0,00

Après présentation détaillée et complète, Madame DELPY GOURSAT demande au Conseil Municipal de se prononcer sur son approbation. Celui-ci, après en avoir délibéré, adopte en l'absence du Maire le compte administratif du budget «Multiservice» 2021 par

9 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION.

4- Budget: Compte administratif et compte de gestion 2021, présentation et vote du Budget « Commune ».

Madame DELPY GOURSAT présente le détail du compte administratif et du compte de gestion du budget «Commune» 2021.

Parmi les dépenses de fonctionnement on relève les charges à caractère général, les frais de personnel, les attributions de compensation, les charges courantes, les intérêts d'emprunt et les virements à la section d'investissement.

La participation aux frais de scolarité des élèves de maternelle de Martel se chiffre à 20 019,36 € pour la scolarité 2020/2021, mais la facture est arrivée tardivement (en janvier 2022), c'est à dire après le délai de paiement admis pour l'année concernée. Le montant a donc été inscrit aux dépenses de l'année 2022.

On a enregistré plus de mouvements que d'ordinaire en ce qui concerne le personnel : départ à la retraite, fin de CDD, embauche de nouveaux CDD. Au total, les frais de personnel représentent 49,34% des dépenses réelles, tandis que les frais d'indemnités des élus (Maire et adjoints) représentent environ 10% des ces dépenses.

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement constituées par les impôts et taxes perçues (la part des impôts fonciers et d'habitation revenant à la commune) qui s'élèvent à 130 862,93€ et les dotations d'État à 84 207,09€, soit respectivement 51,7% et 33,23% des recettes de la collectivité. Les recettes sont complétées par les loyers d'appartements et salle des fêtes (16 184,72€), le remboursement des frais de personnel engagés sur les budgets annexes (10 390,48€), la cession d'un terrain communal et la facturation des repas de la cantine (3 207,40€).

Les dépenses d'investissement pour 2021 comprennent le remplacement de chauffe-eaux à l'école et la mairie, les écritures liées à l'achat du terrain pour le nouveau tracé du chemin de Combel del Roc et à la cession d'une partie de terrain derrière l'école ; l'achat d'une tondeuse et d'un souffleur à feuilles; de mobilier pour l'agencement de la véranda de la bibliothèque ; des luminaires de Noël et du matériel de cuisine pour la cantine scolaire (armoire froide, lave-vaisselle, vaisselle et ustensiles de cuisine, etc.

A cela s'ajoute l'achat des poteaux, plaques et panneaux d'adressage et de panneaux de signalisation mobile (travaux, sens interdit) ; ainsi que le capital d'emprunts remboursé au cours de l'année.

Enfin les travaux d'aménagement du cimetière s'élèvent pour l'exercice à 14 230,32€ , tandis que l'achat de la parcelle s'élève à 8 000€.

Les recettes d'investissement, comprennent notamment la vente du terrain derrière l'école et du chemin de Combel del Roc, l'encaissement de caution de logement ; l'encaissement d'une subvention (fonds de concours de CAUVALDOR) pour les travaux d'adressage et le solde de subvention régionale pour la salle des fêtes.

Les recettes d'investissement comprennent également l'encaissement du FCTVA (récupération d'une partie de la TVA payée pour des travaux exécutés en 2019), ainsi qu'une part de la taxe d'aménagement. Les emprunts souscrits pour les travaux (cimetière et église) sont encore en attente de versement.

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00	17 450,66	70 587,34	0,00	70 587,34	17 450,66
Opérations de l'exercice	221 725,00	257 626,2	145 139,89	179 334,16	366 864,89	436 960,36
TOTAUX	221 725,00	275 076,86	215 727,23	179 334,16	437 452,23	454 411,02
Résultat de clôture	0,00	53 351,86	36 393,07	0,00	0,00	16 958,79
				Restes à réaliser	41 000,00	45 300,00
				Besoin / excédent de financement total		32 093,07
				Pour mémoire: virement à la section d'investissement		28 127,00

Après présentation détaillée et complète, Madame DELPY GOURSAT, adjointe au Maire, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur son approbation. Celui-ci, après en avoir délibéré, adopte en l'absence du Maire le compte administratif du budget «Commune» 2021 par

9 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION.

5- Budget primitif « Transports » 2022 - présentation et vote.

Après présentation détaillée et complète par le Maire du budget primitif «Transport» 2022 celui-ci demande au Conseil Municipal de se prononcer sur son approbation.

Ce budget ne présente pas de modification substantielle par rapport aux exercices précédents.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve le budget primitif «Transport» 2022 arrêté comme suit :

- par chapitre pour la section de fonctionnement ;
- par chapitre pour la section d'investissement.

Les montants sont les suivants :

Montants exprimés en euros	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	12 652.26	8 020.00
Report excédent fonctionnement 2021	0.00	4 632.26
Sous total - section fonctionnement	12 652.26	12 652.26
Investissement	12 396.04	0.00
Report excédent investissement 2021	0.00	12 396.04
Sous total – section investissement	12 396.04	12 396.04
TOTAL budget	25 048.30	25 048.30

Délibération adoptée par 10 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

6- Budget primitif « Multiservice » 2022 - présentation et vote.

Après présentation détaillée et complète par le Maire du budget primitif «Multiservice» 2022 celui-ci demande au Conseil Municipal de se prononcer sur son approbation.

Ce budget ne présente pas de modification substantielle par rapport aux exercices précédents. En raison des fermetures administratives liées à la pandémie. Les réserves ont tendance à se réduire légèrement, mais sans poser de problème réel jusqu'à présent.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve le budget primitif «Multiservice» 2022 arrêté comme suit :

- par chapitre pour la section de fonctionnement ;
- par chapitre pour la section d'investissement.

Les montants sont les suivants :

Montants exprimés en euros	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	32 533.80	18 829.91
Report déficit/ excédent fonctionnement 2020	0.00	13 703.89
Sous total - section fonctionnement	32 533.80	32 533.80
Investissement	19 847.67	14 074.09
Report déficit/ excédent investissement 2020	0.00	5 773.58
Sous total – section investissement	19 847.67	19 847.67
TOTAL budget	52 381.47	52 381.47

Délibération adoptée par 10 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

7- Budget primitif « Commune » 2022- présentation et vote.

Mr le Maire présente le détail du budget primitif « Commune » pour 2022. Cette présentation donne lieu à une analyse approfondie de la part des membres du Conseil.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement une attention toute particulière est portée par le Conseil sur l'impact du renchérissement des coûts de l'énergie et des matières premières en raison d'une part du contre-coup de la pandémie et d'autre part de la situation politique internationale particulièrement tendue et évolutive. Par ailleurs on doit s'attendre à encore quelques changements dans les lignes budgétaires relatives au personnel. Au total malgré ces incertitudes la vérification attentive effectuée par le Conseil lui laisse penser que globalement les dépenses de fonctionnement s'ajusteront aux rentrées de fonctionnement attendues.

Cette année, les principales dépenses d'investissement prévues au Budget Primitif comprennent la fin des achats et de la pose des panneaux d'adressage, la fin des travaux d'aménagement du cimetière (parcelle acquise en décembre 2020), l'acquisition du terrain jouxtant la parcelle du cimetière acquise en 2020 pour en permettre l'extension ultérieure, l'achat de frigos pour la salle des fêtes (remplacement), le remplacement du système de chauffage de l'école et des volets de la salle de classe, la sécurisation et mise aux normes de l'église (installation électrique, accès au clocher), les études préalables au projet d'atelier communal, le remplacement du portique de jeu de l'école, les études d'aménagement du terrain derrière l'école, ainsi que divers travaux et aménagements.

A cela s'ajoutent les remboursements de capital d'emprunt des divers crédits en cours et de caution de logement.

Priorité doit être donnée au remboursement du capital des emprunts en cours, et à la finalisation des travaux déjà engagés (église ; cimetière ; menuiseries des appartements) ou considérés comme très urgents (remplacement du chauffage de l'école).

La section est principalement alimentée par un virement de la section de fonctionnement. Le montant estimé du FCTVA est basé sur le solde des travaux de la salle des fêtes, dépenses d'investissements réalisées en 2020.

La perception des subventions des travaux du cimetière et de l'école est espérée au cours de l'année.

La majorité des projets ne peut être financée que par la souscription d'emprunts, mais on veillera à en stabiliser la charge, si nécessaire en postposant la réalisation de certains projets.

Un emprunt se terminant en fin d'année permettra de dégager une marge de financement pour 2023.

Après présentation détaillée et complète par le Maire du budget primitif «Commune» 2022, celui-ci demande au Conseil Municipal de se prononcer sur son approbation.

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif «Commune» 2021 arrêté comme suit :

- par chapitre pour la section de fonctionnement ;
- par chapitre pour la section d'investissement.

Les montants sont les suivants :

Montants exprimés en euros	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	297 984.79	263 226.00
Report excédent fonctionnement 2020	0.00	34 758.79
Sous total - section fonctionnement	297 984.79	297 984.79
Investissement	138 000.00	156 693.07
Restes à réaliser	27 500.00	45 300.00
Report déficit investissement 2021	36 393.07	0.00
Sous total - section investissement	201 893.07	201 893.07
TOTAL budget	499 877.86	499 877.86

Délibération adoptée par 10 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée par Mr le Maire le jeudi 14 avril à 00 heures et 05 minutes. En foi de quoi a été dressé le présent procès verbal.

--oo00oo--



Claude
 le Maire Jean SEURER